

COVEA FINANCE SAS

# COVEA ACTIONS ASIE

**r**apport  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>9</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>23</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>27</b>
bilan .....	28
actif .....	28
passif .....	29
hors-bilan.....	30
compte de résultat.....	31
annexes .....	32
règles & méthodes comptables .....	32
évolution actif net .....	35
compléments d'information .....	36
<b>inventaire.....</b>	<b>43</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	DELOITTE ET ASSOCIES 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine
<b>Commercialisateur</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions internationales.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion de l'OPCVM est de chercher à réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais, par le biais d'une gestion active sur les marchés asiatiques, sans référence à un indice.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'est défini. La politique de gestion de l'équipe de gestion est par nature extrêmement souple, dépendant de son appréciation des marchés asiatiques.

En revanche, si l'investisseur le souhaite il peut utiliser à titre purement informatif et a posteriori l'indice MSCI All Country Asia Pacific, dividendes nets réinvestis, calculé sur la base des cours de clôture et converti en euro, disponible sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com). L'indice MSCI All Country Asia Pacific est représentatif de la performance boursière de 14 pays de la région Asie/Pacifique (Australie, Chine, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Taiwan et Thaïlande).

La gestion n'étant pas indicielle, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

## **Stratégie d'investissement :**

### *Description des stratégies utilisées :*

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

Le processus d'investissement et les stratégies mises en œuvre dans l'OPC sont liés au processus d'investissement général de Covéa Finance. Le processus de gestion est assis sur le principe de collégialité entre l'ensemble des équipes de gestion Taux et Actions qui contribuent aux décisions stratégiques de gestion.

La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité.

Les comités de gestion ont pour but de décliner les conclusions du PEF dans une vision thématique ou par zone géographique, de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs.

Ces comités de gestion réunissent les différentes équipes de gestion concernées par l'OPC en fonction des thématiques spécifiques du fonds.

Pour Covéa Actions Asie, l'équipe de gestion sélectionne principalement des valeurs asiatiques sans contraintes de répartitions sectorielle, et capitalistique (grandes, moyennes, petites).

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque actions dans une fourchette de 60% à 110% de son actif net.

Le fonds est exposé au risque de change à hauteur maximale de 110% de l'actif net.

L'exposition au risque de taux est limitée à 20% maximum de l'actif net.

### Description des catégories d'actifs :

#### Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds est investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social en Asie.

La sélection s'effectue principalement sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille ou le secteur d'activité.

La possibilité d'investir dans des valeurs émises par des sociétés n'ayant pas leur siège social en Asie et non cotées sur les marchés asiatiques n'excédera pas 10% de l'actif net.

Le fonds a la possibilité d'investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents sans limite prédéterminée.

L'investissement dans des petites capitalisations n'excédera cependant pas 20% de l'actif net du fonds.

Le fonds peut investir à hauteur de 20% maximum dans des valeurs internationales cotées sur les marchés boursiers asiatiques et émises par des sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Asie.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds pourra investir en titres de créances et instruments du marché monétaire à hauteur maximale de 20% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité, de devise, sans clé de répartition prédéfinie et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard&Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La société ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9.

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations, dont les obligations convertibles à hauteur maximale de 10% de l'actif net, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers et des parts d'OPC monétaires.

#### Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPC peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre conditions énoncées à l'article

R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

#### Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés français ou étrangers
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions/indices(actions)
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés:

- Futures sur actions et/ou indices
- Options sur actions et/ou indices
- Swaps sur actions, indices et/ou de change
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur et une maturité donnés, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.

Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change

Nature des interventions

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces instruments dérivés seront utilisés dans un but de couverture ou et/ou d'exposition sur des risques actions ou change.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 20% de l'actif net.

Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- utilisées dans une prise en pension livrée,
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

### Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

### Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

### Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

### Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

### Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatile et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

### Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

### Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

### Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Part C : Tous souscripteurs.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

**Régime fiscal :** L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)*
- *Date de création de l'OPCVM : 14 avril 1989.*

# rapport d'activité

## **Environnement Economique**

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## Présentation de la gestion réalisée sur les actions

### Actions internationales

#### *Marchés Financiers*

Avec des performances financières en fort rebond par rapport à 2022 - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et actions progressent nettement (S&P 500 : + 20,27% ; MSCI Euro : +18, 04% ; Nikkei 300 : +13,41%) et particulièrement ceux des valeurs technologiques – (Nasdaq 100 +48,90%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -16,65%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 16,67%) se distinguent par leurs fortes baisses. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+13,10%) et le bitcoin qui, après avoir subi des forts dégagements en 2022 (-64%), s'adjuge une performance de +145,48%. Traduction d'une importante résilience des bourses, ces performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter en 2023, à commencer par ceux de nature politique et géostratégique :

La poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.

Les inquiétudes autour du sort de Taiwan avec les manœuvres militaires dans la mer de Chine.

La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien.

Les difficultés politiques au sein de nombre de pays européens.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement où politiques budgétaires et politiques monétaires s'opposent

D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse structurelle des prix des biens et services.

De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant la hausse rapide de leur loyer de l'argent (tout du moins pendant la première moitié de l'année) et une réduction de leur bilan.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales a donc été fortement influencée, tout au long de l'année, par les effets attendus de ces hausses de taux sur la croissance ou le système financier :

Concernant le système financier, le coup de semonce apparaît en mars quand les difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau californien surgissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) fortement impactées par la hausse des taux de la FED. Les craintes sur la solidité du système bancaire mondiale se propagent à l'Europe avec la faillite du Crédit Suisse.

Les données macroéconomiques, validant l'idée d'un ralentissement économique sont scrutées, les attentes sont souvent déçues et c'est finalement au début du T4 que des inflexions statistiques interviennent ; ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

Nombre d'entreprises supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, du fait de leur levier d'endettement ou parce qu'elles peinent à faire passer les hausses des prix.

Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, et, contre intuitivement vers des marchés d'actions, au détriment des obligations.

La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le cas du S&P 500 ressort particulièrement emblématique, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en représentant ainsi l'essentiel de la hausse du marché. Par ailleurs, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, comme dans le cas de la société Nvidia.

Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous performant les grandes valeurs, les investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

L'ensemble de ces éléments expliquent les évolutions de cette année.

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu avec la survenance du risque bancaire aux Etats-Unis qui fait plonger les indices mondiaux

À partir du 13 mars, soulagés par les interventions de la FED et des gouvernements, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices actions reprennent leur ascension jusqu'au 14 septembre avec une volatilité qui se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les marchés trouvent en effet une nouvelle dynamique :

Les publications d'entreprises sont meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières à transmettre des hausses de prix à leurs clients et une croissance économique dynamique ; les indices bénéficient aussi de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait même de cette résistance de l'économie, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA décidée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les actions reculent jusqu'au 27 octobre, les taux longs européens et américains atteignant leur plus haut depuis 2007 et 2011 et faisant craindre une récession.

Aux Etats-Unis, cette progression des taux longs trouve toujours sa source dans des statistiques économiques toujours positives. S'ajoutent, à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendus plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives décevantes d'entreprises, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Le renversement de tendance à partir de novembre trouve sa source dans la conviction de la majorité des investisseurs que le cycle de hausse des taux de la FED et de la BCE arrive à son terme, grâce à des déclarations de banquiers centraux et à une baisse de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique. Les marchés peuvent donc clôturer l'année en fanfare et le dollar (qui s'était apprécié jusqu'alors) subir des dégagements.

#### *Politique de gestion*

Au cours du premier trimestre, les investisseurs ont évolué au gré des données d'inflation et les conséquences sur le rythme des hausses de taux, notamment de la part de la Réserve Fédérale Américaine. Les marchés chinois ont longtemps été pénalisés par le regain de tensions géopolitiques avec les Etats-Unis. En fin de trimestre, l'optimisme est revenu et les marchés chinois se sont redressés, de même que la Corée du Sud.

Sur la période, nous avons vendu Dowa Holdings, le champion mondial de la poudre d'argent, craignant une perte de compétitivité en lien avec l'émergence de concurrents chinois. Nous avons également réduit notre position en Keyence, champion mondial des équipements d'automatisation, dans un objectif de baisse du secteur technologique ainsi que lié au risque spécifique sur le titre, après un beau parcours depuis le début de l'année. Nous avons vendu nos positions en Mitsubishi UFJ Financial Group, Mitsui, National Australia Bank et ANZ Group dans un objectif de réduction de notre exposition au secteur bancaire. Nous avons aussi vendu Iwatani, CP ALL et Hyundai Heavy Industries, principalement dans un objectif de réduction du risque de financement. En face, nous avons acheté Korea Aerospace Industries, société bénéficiaire de la hausse des dépenses militaires à travers le monde, augmenté Mitsubishi Heavy Industries pour l'exposition militaire également, à laquelle s'ajoute le statut de bénéficiaire naturel de la réorganisation du complexe énergétique mondial. Nous avons par ailleurs augmenté notre exposition en Kikkoman, Nissin Foods et Kobe Bussan, dans la consommation de base, pour leur caractère défensif. Aussi, nous avons augmenté Sonic Healthcare, NEC, Hitachi, Daifuku et Samsung Biologics dans un objectif de poursuite de construction de la position.

Au second trimestre, les marchés ont été marqués par la résurgence des craintes de récession de la part des investisseurs. Dans ce contexte, la Chine affiche la moins bonne performance, toujours pénalisée par le regain de tensions diplomatiques avec les Etats-Unis et par une défiance grandissante de la part des investisseurs à l'égard de la Chine, quand dans le même temps, la Thaïlande souffrait d'une incertitude politique en lien avec les élections législatives dans le pays. A l'inverse, l'Inde s'est particulièrement bien tenue, recherchée pour son caractère plus domestique et défensif. Aussi, le Japon, bien aidé par les commentaires positifs de Warren Buffett, affiche une performance relative honorable sur la période.

Du côté des opérations sur le trimestre, nous avons réduit nos positions en Ajinomoto, Hoya, Daifuku, Keyence et Nissin Foods dans un objectif de prises de bénéfices. Nous avons par ailleurs investi dans Inghams Group, le champion de la volaille australienne, qui présente une forte visibilité des revenus et qui est un bénéficiaire de la baisse prochaine des coûts de la nourriture animale. Enfin, nous avons renforcé nos positions en Mitsubishi Heavy Industries ainsi qu'en Sony Group suite à leurs publications rassurantes. Enfin, nous avons investi dans Toyota Motor dans un contexte de normalisation de la production et de clarification de la stratégie d'électrification des véhicules de la société.

Au troisième trimestre, les marchés chinois ont réalisé de belles performances en début de période, marqués par la réunion du Politburo qui a précisé sa volonté de relance de l'économie tandis que le Japon a été marqué par les incertitudes autour d'un possible changement de la politique monétaire de la Banque du Japon. Enfin, la Corée du Sud a été affectée par la mauvaise performance des secteurs les plus cycliques de sa cote. Au moins d'août, la tendance s'est plutôt inversée avec le Japon qui affiche la meilleure performance sur le mois, bénéficiant toujours d'un yen faible et de données macroéconomiques encourageantes notamment en ce qui concerne la consommation. Enfin, en septembre, l'aversion au risque a été marquée dans la région, l'environnement de taux mondiaux ayant plutôt eu tendance à pénaliser les marchés actions. Notons que l'Inde, dans ce contexte, et comme souvent quand les investisseurs se montrent inquiets, a plutôt mieux performé relativement aux autres pays d'Asie.

Sur la période, nous avons vendu Shimano en raison d'un risque concurrentiel important et d'inventaires qui restent élevés chez les clients. Nous avons par ailleurs investi dans Sinbon Electronics, champion de la connectique, une société qui répond à nos thématiques d'investissement et renforcé notre position dans Toyota Motor qui est un bénéficiaire de la normalisation de la production automobile et qui a clarifié sa stratégie d'électrification du véhicule. Du côté des réductions de positions, nous avons pris des bénéfices sur Mitsubishi Heavy Industries et réduit notre position dans Home Product en raison de risques qui pèsent sur la Thaïlande (risque politique, tourisme encore faible). En face, nous avons augmenté nos positions en Hyundai Motor et Mediatek, deux sociétés dont le positionnement nous semblaient particulièrement pertinent.

Au cours du dernier trimestre, la hausse des rendements aux Etats-Unis, couplée à l'intensification des tensions géopolitiques notamment au Moyen-Orient ont eu raison de l'appétit pour le risque dans la région en début de trimestre. En Novembre, la détente sur les rendements obligataires a permis aux pays d'Asie du Nord de rebondir (Japon, Corée du Sud, Taiwan), tirés notamment par leur secteur technologique. La Chine continue de faire face à un certain niveau de défiance sur la période, dans l'attente d'éventuelles mesures de soutien au secteur immobilier en Chine. Sur la fin de période, l'Inde affiche la meilleure performance, bien aidée par la publication de données macroéconomiques favorables. L'Australie surperforme également, dans un contexte de maintien des taux par la RBA et de rebond des métaux. A l'inverse, les marchés chinois continuent de creuser leur sous-performance, en lien des signes de reprise des tensions diplomatiques avec les Etats-Unis, mais également des mesures de restriction du gouvernement chinois à l'égard du secteur des jeux vidéo.

Sur la période, nous avons vendu CSL sur des craintes de difficultés à maintenir les marges dans la collecte de plasma sanguin, mais également Nippon Prologis, qui risque de souffrir d'un environnement de taux durablement plus élevés, et enfin Daikin, sur craintes de faible demande. Toujours du côté des ventes, notons que nous avons pris quelques bénéfices sur des titres ayant affiché de très belles performances récentes (Cochlear, Toyota Motor, Lasertec). Nous avons également réduit l'exposition sur Daikin Industries, en lien avec des difficultés en Europe. En face, nous avons augmenté l'exposition à la consommation de base, aux matériaux critiques, et augmenté des titres sur lesquels nos convictions se sont renforcées tels que Suzuki Motor. Enfin, notons l'entrée en portefeuille de Asahi Intecc, champion mondial des équipements de santé.

### *Perspectives*

En 2024, l'environnement restera incertain notamment quant à la trajectoire de croissance des grandes économies mondiales, le ton adopté par les grands banquiers centraux de ce monde, et toujours un risque géopolitique majeur dans de nombreuses régions.

Ainsi, nous devons plus que jamais choisir des titres en capacité d'évoluer dans un environnement peu visible et en capacité de faire face à un coût des intrants qui risque de rester élevé. Le fonds Covéa Actions Asie continuera de s'exposer à des sociétés dominantes, en capacité de faire face à un environnement de coûts qui resteront élevés. La sélection de titres restera un enjeu majeur, tandis que les choix géographiques pourront une année de plus être amenés à être forts dans la région.

### *Performances OPC*

En 2023, la performance de COVEA ACTIONS ASIE a été de 12,02 %.

La performance de son indice de référence, MSCI AC Asia Pacific (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de 7,57 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

### *Techniques de gestion efficace de portefeuille*

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.

### *Informations complémentaires (PEA, autres ...)*

Néant

## **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

#### Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

#### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

## **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

## **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

#### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

#### *Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MITSUI & CO LTD	-	2 994 152,34
TOYOTA MOTOR CORP	2 501 945,18	463 872,26
COVEA FINANCE SECURITE C	-	2 912 612,03
KOBE BUSSAN CO LTD	2 389 399,96	-
CP ALL PLC THB1(NVDR) - DOMESTIC	-	2 191 025,30
DAIKIN INDUSTRIES LTD	652 436,07	1 450 985,53
XTRACKERS SICAV SHS 1C ETF	-	1 779 852,59
KOREA AEROSPACE INDUSTRIES LTD	1 662 273,64	-
SAMSUNG BIOLOGI RGS CO LTD	1 654 013,56	-
SONY GROUP CORPORATION	1 636 264,46	-

# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## COVEA ACTIONS ASIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP COVEA ACTIONS ASIE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS ASIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €  
Société d'Agence Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A blue checkmark icon is positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be "O. Galienne".

Olivier GALIENNE

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>84 562 988,16</b>	<b>80 866 530,01</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	84 562 988,16	76 206 666,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	4 659 863,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>36 499,98</b>	<b>64 696,27</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	36 499,98	64 696,27
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 530 983,07</b>	<b>3 422 946,81</b>
Liquidités	3 530 983,07	3 422 946,81
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>88 130 471,21</b>	<b>84 354 173,09</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	88 318 612,49	80 168 762,78
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-720 227,54	3 597 410,34
• Résultat de l'exercice	424 802,51	474 151,46
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>88 023 187,46</b>	<b>84 240 324,58</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>107 283,75</b>	<b>113 848,51</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	107 283,75	113 848,51
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>88 130 471,21</b>	<b>84 354 173,09</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139 591,89	51 690,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 551 762,09	1 795 292,07
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 691 353,98</b>	<b>1 846 982,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 003,87	-4 096,70
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-3 003,87</b>	<b>-4 096,70</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 688 350,11</b>	<b>1 842 885,38</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 252 959,40	-1 364 219,00
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>435 390,71</b>	<b>478 666,38</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-10 588,20	-4 514,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>424 802,51</b>	<b>474 151,46</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :  
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :  
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 2.00 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

**Changements intervenus :**

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DIC1
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

**Changements à intervenir :**

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.



# 2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>84 240 324,58</b>	<b>107 863 934,03</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 524 552,21	6 464 635,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 336 802,29	-8 351 181,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 947 881,06	11 185 964,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 821 823,27	-6 990 630,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-45 588,43	-140 399,69
Différences de change	-5 036 334,38	-2 135 409,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	13 115 587,27	-24 135 254,07
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	17 620 872,41	4 505 285,14
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 505 285,14	28 640 539,21
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	435 390,71	478 666,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>88 023 187,46</b>	<b>84 240 324,58</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 530 983,07
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 530 983,07	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	AUD	KRW	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	44 554 635,05	12 386 096,46	9 209 269,64	18 412 987,01
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	12 221,44	-	-	19 191,59
Comptes financiers	578 232,87	1 956 594,52	-	875 397,84
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>36 499,98</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	31 413,03
Souscriptions à recevoir	5 086,95
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>107 283,75</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	103 092,04
Rachat à payer	4 191,71
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	9 082,8312	2 524 552,21	30 256,9295	8 336 802,29
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,50</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	424 802,51	474 151,46
<b>Total</b>	<b>424 802,51</b>	<b>474 151,46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	424 802,51	474 151,46
<b>Total</b>	<b>424 802,51</b>	<b>474 151,46</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-720 227,54	3 597 410,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-720 227,54</b>	<b>3 597 410,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-720 227,54	3 597 410,34
<b>Total</b>	<b>-720 227,54</b>	<b>3 597 410,34</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>88 023 187,46</b>	84 240 324,58	107 863 934,03	101 191 767,15	100 017 547,03
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>293 680,3687</b>	314 854,467	322 410,8776	331 294,2545	381 097,504
<b>Valeur liquidative</b>	<b>299,72</b>	267,55	334,55	305,44	262,44
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-1,00</b>	12,93	15,32	3,21	4,06

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 14 avril 1989.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
TH0268010R11	ADVANCED INFO SERVICE PUBLIC NVDR DOMESTIC	PROPRE	436 000,00	2 491 559,79	THB	2,83
TH0765010R16	AIRPORTS OF THAILAND NVDR	PROPRE	825 000,00	1 298 126,30	THB	1,47
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	37 000,00	1 287 532,78	JPY	1,46
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	53 000,00	972 497,28	JPY	1,10
AU000000BXB1	BRAMBLES LIMITED	PROPRE	121 807,00	1 018 616,00	AUD	1,16
AU000000CWY3	CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	PROPRE	1 287 600,00	2 129 769,42	AUD	2,42
AU000000COH5	COCHLEAR LIMITED	PROPRE	14 900,00	2 736 385,05	AUD	3,11
AU000000CSL8	CSL LTD	PROPRE	6 013,00	1 059 845,32	AUD	1,20
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	89 404,00	1 631 324,19	JPY	1,85
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	34 000,00	1 319 938,59	JPY	1,50
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	25 500,00	1 658 894,65	JPY	1,88
TH0661010R17	HOME PRODUCT CENTER PUBLIC CO - DOMESTIC	PROPRE	4 658 700,00	1 435 409,11	THB	1,63
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	15 056,00	1 697 447,71	JPY	1,93
KR7005380001	HYUNDAI MOTOR	PROPRE	13 900,00	1 973 027,08	KRW	2,24
AU000000ING6	INGHAMS GROUP LTD	PROPRE	480 000,00	1 168 788,05	AUD	1,33
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	5 534,00	2 199 015,42	JPY	2,50
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	44 200,00	2 441 136,06	JPY	2,77
JP3291200008	KOBE BUSSAN CO LTD	PROPRE	96 000,00	2 558 280,56	JPY	2,91
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	78 900,00	1 861 339,47	JPY	2,11
KR7047810007	KOREA AEROSPACE INDUSTRIES LTD	PROPRE	54 200,00	1 890 266,87	KRW	2,15
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	49 000,00	1 730 186,14	JPY	1,97
JP3979200007	LASERTEC	PROPRE	7 700,00	1 830 800,23	JPY	2,08
TW0002454006	MEDIATEK INC	PROPRE	83 000,00	2 490 613,45	TWD	2,83
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	46 500,00	2 451 266,55	JPY	2,78
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	47 500,00	2 537 101,00	JPY	2,88

## COVEA ACTIONS ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
TW0008464009	NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	PROPRE	119 000,00	1 241 892,09	TWD	1,41
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	1 510 000,00	1 664 255,10	JPY	1,89
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	65 400,00	2 058 679,72	JPY	2,34
AU000000RIO1	RIO TINTO LTD	PROPRE	32 800,00	2 736 056,08	AUD	3,11
KR7207940008	SAMSUNG BIOLOGI RGS CO LTD	PROPRE	2 840,00	1 505 517,35	KRW	1,71
KR7005930003	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	70 139,00	3 840 458,34	KRW	4,36
TW0003023008	SINBON ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	99 400,00	878 657,80	TWD	1,00
AU000000SHL7	SONIC HEALTHCARE	PROPRE	77 900,00	1 536 636,54	AUD	1,75
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	19 400,00	1 664 133,56	JPY	1,89
NZTELE0001S4	SPARK NEW SHS	PROPRE	1 006 300,00	2 977 967,32	NZD	3,38
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	69 119,00	2 667 401,82	JPY	3,03
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	35 511,00	3 342 211,76	USD	3,80
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	81 400,00	2 406 644,92	JPY	2,73
JP3601800000	TOHO TITANIUM	PROPRE	113 500,00	1 376 549,61	JPY	1,56
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	15 300,00	2 471 704,09	JPY	2,81
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	353 800,00	1 659 123,52	JPY	1,88
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	145 400,00	2 409 382,08	JPY	2,74
TW0001216000	UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP	PROPRE	1 024 534,00	2 256 549,39	TWD	2,56
<b>Total Action</b>				<b>84 562 988,16</b>		<b>96,07</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>84 562 988,16</b>		<b>96,07</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-4 191,71	-4 191,71	EUR	-0,00
	BANQUE AUD CAI	PROPRE	3 182 009,67	1 956 594,52	AUD	2,22
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	120 757,84	120 757,84	EUR	0,14
	BANQUE HKD CAI	PROPRE	7 642,57	885,44	HKD	0,00
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	90 395 144,00	578 232,87	JPY	0,66
	BANQUE NZD CAI	PROPRE	848 032,96	484 479,52	NZD	0,55
	BANQUE SGD CAI	PROPRE	915,07	627,15	SGD	0,00
	BANQUE USD CAI	PROPRE	430 293,33	389 405,73	USD	0,44

## COVEA ACTIONS ASIE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	5 086,95	5 086,95	EUR	0,01
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>3 531 878,31</b>		<b>4,01</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-103 092,04	-103 092,04	EUR	-0,12
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-103 092,04</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>3 428 786,27</b>		<b>3,90</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
TH0765010R16	AIRPOR OF THAILA ADR	ACHLIG	825 000,00	7 039,21	THB	0,01
JP3291200008	KOBE BUSSAN SHS	ACHLIG	77 000,00	9 176,51	JPY	0,01
JP3979200007	LASERTEC	ACHLIG	7 700,00	3 044,93	JPY	0,00
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	35 511,00	12 152,38	USD	0,01
<b>Total Action</b>				<b>31 413,03</b>		<b>0,04</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>31 413,03</b>		<b>0,04</b>
<b>Total COVEA ACTIONS ASIE</b>				<b>88 023 187,46</b>		<b>100,00</b>



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS ASIE

Identifiant d'entité juridique : 969500Z6KLQZVEZ2LE35

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : N/A <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : N/A	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023
Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) concernées par notre politique d'exclusion	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,37
Note moyenne ESG de l'univers	0,28

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	4,54 %	COREE DU SUD
TAIWAN SEMICONDUCT. MANUF. ADR	Technologies de l'information	3,95 %	TAIWAN
SPARK NEW ZEALAND	Services de Communication	3,52 %	NOUVELLE ZÉLANDE
COCHLEAR LTD	Soins de santé	3,24 %	AUSTRALIE
RIO TINTO	Matériaux	3,24 %	ROYAUME-UNI
SUZUKI MOTOR CORP	Consommation Discrétionnaire	3,15 %	JAPON
KOBE BUSSAN CO LTD	Biens de consommation de Base	3,03 %	JAPON
NEC	Technologies de l'information	3,00 %	JAPON
ADVANCED INFO SERVICE NVDR	Services de Communication	2,95 %	THAÏLANDE
MEDIATEK	Technologies de l'information	2,95 %	TAIWAN
TOKYO ELECTRON	Technologies de l'information	2,92 %	JAPON
Mitsubishi Heavy Industries	Industrie	2,90 %	JAPON
KIKKOMAN CORP	Biens de consommation de Base	2,89 %	JAPON
TOYOTA MOTOR CORP	Consommation Discrétionnaire	2,85 %	JAPON
TERUMO CORP	Soins de santé	2,85 %	JAPON

Hors dérivés



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

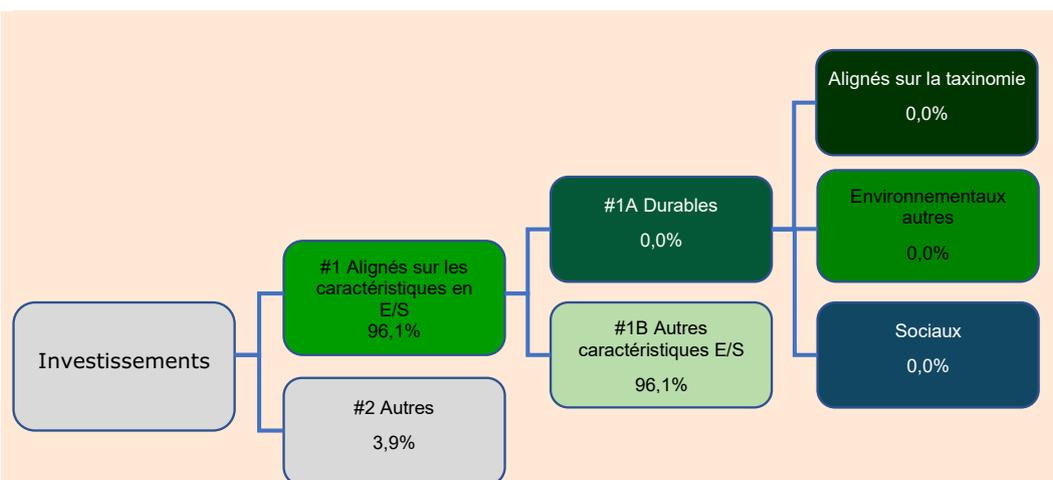
Quelle était l'allocation des actifs?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	2,91 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au	1,63 %	0,00 %



détail		
Transports	1,47 %	0,00 %
Services financiers	0,00 %	0,00 %
Services de Télécommunication	8,10 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	3,58 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,00 %	0,00 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	11,51 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,91 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	10,47 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	7,86 %	0,00 %
Matériaux	6,56 %	0,00 %
Logiciels et Services	2,88 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	10,62 %	0,00 %
Energie	0,00 %	0,00 %
Biens d'équipement	14,25 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	3,30 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	8,01 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	3,93 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %
Hors dérivés		



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire
- Non

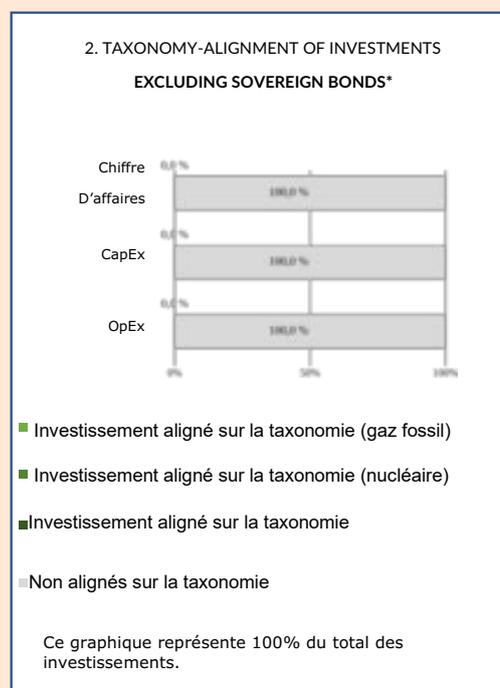
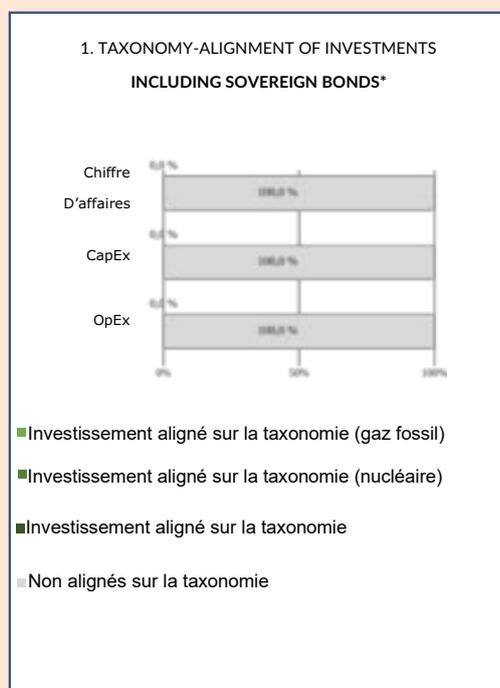
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).